



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 134

Question orale n° 1589

Texte de la question

M. Pierre Menjucq attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la circulation au nord de Pau sur la nationale 134 qui dessert Bordeaux et l'aéroport d'Uzein qui est actuellement plus que saturée : 28 000 voitures par jour. Des études sur le dédoublement sont prévues au contrat de plan Etat-région. Or, à ce jour, rien n'a été fait. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 25 millions de francs. De nombreuses acquisitions de terrains ont déjà été faites par les services de l'Etat. Il lui demande s'il est possible qu'un avenant au contrat de plan permette une réalisation plus rapide.

Texte de la réponse

DÉDOUBLEMENT DE LA RN 134 ENTRE BORDEAUX ET UZEIN

Mme la présidente. M. Pierre Menjucq a présenté une question, n° 1589, ainsi rédigée :

« M. Pierre Menjucq attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la circulation au nord de Pau sur la nationale 134 qui dessert Bordeaux et l'aéroport d'Uzein qui est actuellement plus que saturée : 28 000 voitures par jour. Des études sur le dédoublement sont prévues au contrat de plan Etat-région. Or, à ce jour, rien n'a été fait. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 25 millions de francs. De nombreuses acquisitions de terrains ont déjà été faites par les services de l'Etat. Il lui demande s'il est possible qu'un avenant au contrat de plan permette une réalisation plus rapide. »

La parole est à M. Pierre Menjucq, pour exposer sa question.

M. Pierre Menjucq. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, la circulation au nord de Pau sur la nationale 134 qui dessert Bordeaux et l'aéroport d'Uzein est actuellement plus que saturée. On peut considérer en effet qu'entre 28 000 et 38 000 voitures par jour utilisent cette route et c'est toute la région qui est asphyxiée. Certes, la réalisation d'études et des acquisitions foncières en vue de procéder au dédoublement de la nationale sont prévues au contrat de plan Etat-région. Je crois même que 5,1 millions de francs sont inscrits au volet routier de ce contrat. Malheureusement, aucune étude n'a été effectuée à ce jour, alors pourtant que les communes concernées ont toutes inscrit dans leur plan d'occupation des sols ce tracé futur. L'investissement est de l'ordre de 60 millions de francs. Il semble qu'en 2003 un rendez-vous d'étape soit prévu dans le contrat de plan Etat-région. En fonction de leur degré d'avancement, certaines opérations pourraient se substituer à d'autres. Cela permettra peut-être, monsieur le ministre, de trouver une solution rapide pour une région qui en a bien besoin.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, *ministre de l'équipement, des transports et du logement*. Monsieur le député, il

est exact que 5,1 millions de francs sont inscrits dans le volet routier du contrat de plan entre l'Etat et la région Aquitaine pour la réalisation d'études et d'acquisitions foncières sur la route nationale 134 au nord de Pau, qui connaît un trafic de l'ordre de 26 000 véhicules par jour - vous parlez même de 26 000 à 30 000 véhicules par jour - essentiellement pour la desserte de l'agglomération. Une somme de 1,1 million de francs a été affectée en 2000 et 2001 pour réaliser notamment des études d'environnement et des photos aériennes, en préalable à l'élaboration d'un avant-projet sommaire du nouveau tracé de la RN 134.

Par ailleurs, les réflexions qui sont conduites dans le cadre du dossier de voirie d'agglomération de Pau et qui permettraient d'apprécier la pertinence de cet aménagement, en prolongement de la voie nord-sud de l'agglomération, sont subordonnées à l'aboutissement du plan de déplacements urbains en cours d'élaboration. Il faut en effet assurer la cohérence des déplacements dans l'ensemble de l'agglomération. Or, sur trois scénarios actuellement retenus pour le PDU, deux ne seraient pas favorables à ce projet.

Vous l'avez dit, un point d'étape est en effet prévu en 2003 pour tous les contrats de plan. Il s'agit d'éviter que, comme parfois dans le passé, des financements ne restent affectés à des projets qui ne pourront pas être menés jusqu'à leur terme. Le Gouvernement a donc proposé, pour 2003, un examen d'étape qui permettra éventuellement de déplacer des financements vers les projets les plus avancés. Sachez enfin, monsieur le député, que la réalisation de la liaison Langon-Pau inscrite aux schémas de service allégera à terme la RN 134 - mais à échéance, il est vrai, un peu plus lointaine - dans sa partie au nord de Pau du trafic de transit qu'elle supporte.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Menjucq.

M. Pierre Menjucq. Monsieur le ministre, nous espérons que vous trouverez très rapidement une solution satisfaisante pour les Béarnais et une région qui, aux plans commercial, industriel et urbanistique, est en pleine expansion.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Menjucq](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1589

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6836

Réponse publiée le : 5 décembre 2001, page 8817

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 2001